

du 29/11/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Accord pour signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le SDEE

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Robert RAYNAL,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 septembre 2010 reçue en Préfecture le 30 novembre 2010, et ayant le même objet, suite à des erreurs matérielles.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 du code des marchés publics

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiants de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le but de réaliser des économies d'échelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ▷ Décide d'annuler la délibération du 23 septembre 2010 ayant le même objet
- ▷ Décide d'approuver le projet de convention constitutive ci joint du groupement de commandes relatif à la voirie
- ▷ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Nota- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2010

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 29/11/2010
Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/11/2010 et publication ou notification le 29/11/2010

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents